

Protocole sanitaire COVID-19- Plan de continuité pédagogique

Cité scolaire de l'Harteloire – BREST

Actualisation au 18 octobre 2021

Le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires ainsi que le protocole sanitaire de rentrée sont publiés sur le site du Ministère. Une graduation comportant 4 niveaux a été établie: •niveau 1 / niveau vert •niveau 2 / niveau jaune •niveau 3 / niveau orange•niveau 4 / niveau rouge.

niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;

niveau 2 / niveau jaune ::accueil en présentiel de tous les élèves

niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée

niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %

Les personnels, les élèves et les parents d'élèves seront avertis des évolutions et modalités pratiques, via Pronote

Lien vers les protocoles du Ministère de l'Éducation nationale <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Conditions générales

Sont obligatoires sur l'ensemble du temps de présence dans l'établissement :

- **Le port du masque**, conforme aux exigences AFNOR : en permanence en intérieur, selon la règle en vigueur sur Brest en extérieur, et sous respect d'un protocole spécifique, pour les activités d'EPS.
- **La friction régulière des mains au gel hydroalcoolique ou leur savonnage**. Cette opération doit être effectuée a minima , à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, avant de repartir de l'établissement
- **Le respect strict des consignes propres à chacun des espaces** de circulation/ travail/ détente/ restauration

La fourniture des masque des élèves, relève de la responsabilité, des parents/responsables légaux. A la demande des parents confrontés à des difficultés financières, l'établissement peut fournir des masques.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves/personnels présentant des pathologies.

Les locaux sont entretenus avec des produits répondant aux normes. EN 14476 et aérés, selon le protocole sanitaire défini par le conseil régional de Bretagne. Des produits complémentaires sont à disposition : gel hydro-alcoolique, désinfectant, ...

En cas de constat de disparition ou d'épuisement de ces produits, il convient d'alerter sans délai l'agent encadrant ou en son absence l'agent d'accueil.

En cas de « symptômes évocateurs», « contact à risque », « test positif » COVID 19

- **Sur temps personnel** : Confinement au domicile et renforcement des gestes barrière ; Alerte de l'établissement sans délai, par téléphone, puis confirmer par courriel ; Appel du médecin traitant, qui donnera des instructions, en particulier pour la passation du test
- **Sur temps scolaire** : le personnel détectant des signes ou informé d'un « contact à risque » informe sans délai l'infirmière ou le CPE qui relaie auprès de la direction . Isolement immédiat de la personne , équipée d'un nouveau masque de protection, fourni par l'établissement. Pour un élève : Information immédiate des parents sur les démarches à suivre et organisation au plus vite de l'évacuation.. Mise en oeuvre du protocole de nettoyage des locaux prévu par le conseil régional

- **Cas confirmé (positivité au test)**

Transmission d'une liste des contacts à risque repérés au sein de l'établissement aux autorités sanitaires. Les personnes vaccinées ne sont pas considérées « cas contact ». Les élèves non vaccinés de la classe sont isolés et bénéficient d'un enseignement à distance, via Pronote. En l'absence d'un avis médical autorisant le retour, l'élève reste au domicile pendant la durée maximum de confinement en vigueur

A signaler : l'identité du cas confirmé n'est jamais divulguée en dehors des autorités sanitaires

L'infirmière tient à jour un tableau des signalements et de suivi des situations sous la supervision du chef d'établissement.

La direction informe les parents et les personnels de l'existence de cas confirmé-s

La direction académique, sous l'autorité du préfet et en lien avec les autorités décide de la mise en œuvre de mesures de confinement et de leur ampleur (classe, niveau, établissement)

Mesures sanitaires et pratiques relevant de la responsabilité parentale/des personnels

La prévention individuelle et familiale est indispensable à la protection collective. Les parents jouent donc un rôle essentiel. Ils rappellent régulièrement les gestes barrière et de gestion des déchets (masques et mouchoirs usagés, ...). Il est impératif, chaque jour, de garantir les conditions sanitaires préalables à la venue en établissement scolaire:

❶ **Vérifier l'état de santé. En particulier par une prise de température.** Conseil : *installer une routine avant le petit déjeuner*

⇒ **Si la température est supérieure ou égale à 38 degrés ou en cas de signes COVID ou d'alerte « contact à risque »** *par l'agence régionale de santé ou l'assurance-maladie

- L'élève reste au domicile.
- La direction de la cité scolaire est alertée sans délai. Relais : infirmière ou CPE, par téléphone et autant que possible par courriel.
- Le médecin de famille, contacté au plus vite, décide des mesures à prendre.

Contact à risque = personne qui a été en contact avec quelqu'un dont le test COVID est positif

❷ **Si l'état de santé autorise la présence au collège/lycée, prévoir obligatoirement:**

- **Un lavage minutieux des mains** juste avant le départ et dès le retour au domicile (neutraliser d'éventuelles contaminations sur le trajet).
- **Deux masques répondant aux normes AFNOR** et adapté à la morphologie de l'enfant, de deux sacs de rangement (séparation des masques propres et sales). Un troisième masque pour les trajets est vivement conseillé. Un masque mal ajusté, usagé ne protège pas
- **Des mouchoirs en papier**

Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

Liens vers les fiches pratiques du Ministère des Solidarités et de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/en-ambulatoire-recommandations-covid-19-et-prise-en-charge>

Déplacements, accès et circulations

Les élèves limitent les relations de proximité à leur groupe-classe (collège) ou niveau (lycée). Ce, sans contact physique. **Pour le collège**, les professeurs supervisent les montées en cours en début de chaque demi-journée et après les récréations, en veillant aux distanciations en groupe/classe. **A partir du niveau 2**, un zonage par niveau et des salles dédiées à chaque classe est prévu au collège.

En niveau 1, les classes empruntent l'escalier au plus près de la salle de cours utilisé.

A partir du niveau 2, les circulations dans le bâtiment A s'organisent de la façon suivante :

	Montée	Descente
Rez-de-chaussée Vie scolaire- Infirmierie- Arts plastiques	Hall d'accueil	Escalier B
1^{er} étage	Escalier C, 101 à 109 Escalier E , 111 à 117 + technologie	
2^{ème} étage	Escalier E, 210 à 219 Escalier C , 200 à 209	
3^{ème} étage	Escalier D	

Dans les couloirs et escaliers, chacun tient sa droite, en particulier en cas de croisement.

Salles de cours et bureaux

Au collège : A partir du niveau 3, pour les cours en commun, chaque classe se voit attribuer une salle.

Le nettoyage suit le protocole sanitaire arrêté par le conseil régional de Bretagne, avec des produits répondant à la norme EN 14476. En complément, un kit de nettoyage, du gel hydro-alcoolique et une poubelle dédiée à la récupération des déchets sensibles sont mis à disposition dans tous les locaux. Les bureaux accueillant du public sont équipés de protection « plexiglass ». Les interrupteurs sont actionnés avec le coude ou la manche.

Les locaux sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves/personnels (par les agents territoriaux), à chaque intercour (par le personnel occupant) et a minima toutes les 2 heures dans les bureaux. Les portes sont autant que possible laissées ouvertes pendant l'occupation. L'occupant de la dernière heure aère sur le dernier quart d'heure et assure la fermeture des fenêtres (planning affiché sur le bureau, dans les salles de cours).

En début de chaque demi-journée et après chaque récréation, chacun, personnel comme élève, se frictionne les mains au gel hydro-alcoolique (ou les a savonnées juste avant l'entrée). L'opération s'effectue après tout évènement susceptible d'être contaminant. Les essuie-tout usagés sont déposés sans délai dans la poubelle prévue à cet effet.

Poste de travail du professeur

Nettoyage des surfaces du bureau, du clavier et de la souris d'ordinateur avant chaque usage
Limitation des objets déposés sur le bureau

Postes de travail des élèves

Limitation du matériel sur table au strict nécessaire de la séance pédagogique, et le ranger au fur et à mesure
Prêt de matériel entre élèves interdit
Nettoyage de l'espace personnel en salle spécialisée, du clavier, de la souris d'ordinateur avant chaque utilisation

Poste de travail dans les bureaux

Nettoyage des surfaces et objets partagés avant utilisation
Systématisation des transferts d'appel pour éviter l'usage partagé d'un téléphone ;
Rangement du bureau de manière à faciliter l'intervention des personnels d'entretien

Photocopieurs : L'utilisateur procède au nettoyage des zones de contact avant utilisation.

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives se déroulent en fonction du niveau de protocole en cours :

- **niveau 1 / niveau vert** : autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : en principe à l'extérieur. En cas d'intempéries, disponibilité des installations, etc., la pratique en intérieur est possible, avec une distanciation de 2 mètres;
- **niveau 3 / niveau orange** : en principe à l'extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : en extérieur, avec une distanciation de 2 mètres. Suspendues en intérieur

Les élèves viennent les jours d'activité EPS avec une tenue appropriée, l'usage de vestiaires étant limité, voire interdit.

Sanitaires

Un affichage précise les conditions d'utilisation: port du masque, lavage des mains, nombre maximum d'occupants ... Les sanitaires élèves des bâtiments sont réservés aux urgences et aux élèves allergiques au gel hydro-alcoolique.

Infirmierie

L'accès est réservé aux urgences ou en cas de suspicion COVID-19.

Le déroulé des soins respecte un protocole qui limite les risques de contamination

Les parloirs font office de salle d'isolement

L'évacuation est assurée par le responsable légal sans délai, ou les pompiers quand la situation l'exige

Zone Administration – Vie scolaire

Les élèves devant se rendre à la vie scolaire ou dans un bureau de l'administration viennent seuls.

Les échanges avec les parents et partenaires extérieurs privilégient le courriel et le téléphone. S'ils sont accueillis sur site, **sur rendez-vous**, munis de leur propre équipement (stylo, papier, ...), ils se frictionnent les mains à l'entrée.

Restauration

Un planning de passage des classes est affiché en différents lieux. Les assistants d'éducation gèrent les flux, classe par classe, et respect de distanciation. Collège et lycée ont des salles de restauration distinctes. Chaque niveau de classe a une zone dédiée. Autant que faire se peut, les élèves déjeunent toujours à la même table, et avec les mêmes camarades.

La désinfection des mains est un **impératif** à l'accès et à la sortie de la zone restauration.

Le port du masque est obligatoire sauf à table, le temps de manger. Les élèves procèdent au changement de masque à la sortie du self, après désinfection des mains. Ceux à usage unique sont jetés dans une poubelle dédiée

Entretien et distribution des repas suivent les protocoles spécifiques « restauration » défini par le conseil régional de Bretagne. Ils sont adaptés en fonction des niveaux de précaution requise.